



agence intergouvernementale
de la **francophonie**



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

CODI III

ATELIER LOGICIELS LIBRES

ORGANISÉ PAR
LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA) ET
L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE
(AIF-INTIF)

10 ET 11 MAI 2003
Addis Abeba, Ethiopie

CODI III

Atelier Logiciels Libres

organisé par
la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et
l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF-INTIF)

Dates: Samedi, Dimanche, 10-11 mai et Mercredi 14 mai 2003

Lieu: Centre de conférences des Nations Unies, Addis Abeba,
Ethiopie

Salle: CR 5 (Salle de conférence/Conference Room 5)

PROGRAMME

Samedi 10 Mai

9H30 - 9H45 Mot de bienvenue et introduction de l'atelier par
Mme Karima Bounemra Ben Soltane (CEA) et SEM Moussa Makan
Camara (OIF)

9H45 - 10H15 Les logiciels libres: quoi, pourquoi, comment? Par
M. Pierre Ouédraogo (AIF/INTIF)

10H15 - 10H30 Le contexte africain: la Fondation Africaine des
Logiciels
Libres par M. Bill Kagai

10H30 - 10H40 Présentation du programme

10H40 - 11H00 Pause café

11H00 - 13H00 1ère session : Cadre juridique et outils de diffusion

*Licences logiciels libres et les menaces des brevets logiciels
M. François Pelligrini

*Sites web en logiciels libres (l'exemple de SPIP etc..)

MM. Sylvain Zongo/ Haja Ramboasalama

13H00 - 14H30 Pause déjeuner

14H30 - 17H30 Suite de la première session – et pratiques exemplaires:

*Etat et logiciels libres en Tunisie par M. Majed KHALFALLAH

*Logiciel libre IDAMS - OSIDAMS de l'UNESCO pour la gestion des données

Dimanche 11 mai

9H00 – 10H30 2ème session : Sécurisation des systèmes et des réseaux

*Durcissement des systèmes linux MM. Cédric Blancher/ Sylvain Zongo

*Sécurité internet (coupe-feux avec Netfilter, etc.) MM. Cédric Blancher / Sid'Ahmed Fadel

10H30 – 11H00 Pause café

11H00 – 13H00 Poursuite de la 2ème session – et 2ème partie des pratiques exemplaires (Logiciel de gestion pour un FAI en Côte d'Ivoire –M. Didier Klé)

13H00 – 14H30 Pause déjeuner

14H30 – 16H00 Préparation du rapport de l'atelier

16H00 – 17H00 Vers l'avenir

*Conclusions et recommandations du CODI-3 sur les logiciels libres et

l'action des gouvernements

*Clôture

Mercredi 14 Mai

14H30 – 16H30 Assemblée générale de l'AAUL (Association africaine des utilisateurs de logiciels libres)

RECOMMANDATIONS

CODI III
Atelier Logiciels Libres organisé par la CEA et l'AIF-INTIF
Centre de conférences des Nations Unies, Addis Abeba
@ 10, 11 et 14 mai 2003-05-11 @

Nous représentants de Gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'associations nationales des utilisateurs et de développeurs de logiciels libres, du secteur privé comme de la société civile, réunis en prélude et durant les travaux du CODI III les 10, 11 et 14 mai 2003, à l'initiative de la CEA et de l'AIF au Centre de Conférences des Nations Unies à Addis - Abeba en Ethiopie,

- Constatant que la paupérisation toujours plus sévère de nos Etats et la diminution drastique de l'aide publique au développement imposent une meilleure redistribution et l'utilisation efficiente des ressources insuffisantes générées par les citoyen (ne)s africain (e)s ;
- Considérant la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde et entre les pays africains dont les populations restent pénalisées par des niveaux d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication parmi les plus faibles au monde ;
- Considérant l'adoption des Logiciels Libres par un nombre important de pays dans le monde comme mesure de bonne gouvernance ;
- Interpellons, à cet égard, les Pouvoirs Publics, les Organisations de la Société Civile, les entreprises du secteur privé, les Organisations Internationales et les Institutions de coopération sur leurs devoirs respectifs.

A cette fin, faisons les recommandations suivantes pour que [la fracture numérique devienne un stimulant pour le développement.]

Au titre du Secteur Public, recommandons :

1. l'adoption de mesures législatives et réglementaires sur l'utilisation des Logiciels Libres dans les Administrations Publiques africaines, afin de réduire la dépendance vis à vis des logiciels propriétaires dont les licences d'utilisation trop restrictives et déjà très onéreuses grèvent les Finances Publiques de nos Etats.
2. [Demande aux Etats de s'opposer, par des mesures législatives et réglementaires, à la propagation dans nos pays de législations favorisant les positions de monopoles abusifs nuisibles à l'innovation, au développement et à l'autosuffisance informationnelle telles que les lois de type DMCA (Digital Millenium Copyright Act) et l'extension de la brevetabilité aux domaines du logiciel et des méthodes commerciales.]
3. [d'appuyer et de soutenir les démarches auprès de l'UNESCO visant à l'enregistrement du Logiciel Libre comme patrimoine immatériel mondial de l'Humanité] ;
4. l'ouverture des Universités, des Etablissements d'enseignement secondaire, général, technique et professionnel à l'étude et à l'utilisation et au développement des Logiciels Libres par l'introduction dans leur curricula d'enseignement de programmes spécifiques sur les Logiciels Libres
5. La sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique africaine à travers des actions d'envergure nationale et continentales bâties autour de la Déclaration de Bamako-2002 issue des travaux de la Conférence Régionale Africaine préparatoire du Sommet mondial sur la Société de l'Information ainsi que du programme NTIC du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) sur l'impérieuse nécessité de la migration vers les Logiciels Libres

6. la soumission par l'Union africaine a travers le pays en charge du volet NTIC du NEPAD un projet de texte pour l'adoption d'une Journée panafricaine des Logiciels Libres.
7. le financement ou l'aide aux projets novateurs pour la construction et l'émergence d'industries nationales de conception et développement de logiciels libres.

Au titre du Secteur Prive, recommandons :

8. L'établissement d'un partenariat fonde sur un Modèle économique Nord-Sud et Sud-Sud mutuellement avantageux pour l'émergence d'une véritable industrie africaine du Logiciel Libre
9. la collaboration intra - africaine a travers un réseautage des compétences africaines en Logiciels Libres et la diffusion sur un portail unique des « success stories » et des résultats de recherche africains sur les usages en Logiciels Libres.

Au titre de la Société Civile, recommandons :

10. l'adoption d'un militantisme de complémentarité qui ne positionne pas les Logiciels Libres en terme d'exclusion des logiciels propriétaires, mais comme des outils alternatifs de qualité a moindre coût.
11. Veiller par un plaidoyer constant a l'intérieur de nos Etats pour la mise en place d'associations et de Laboratoires de vulgarisation a grande échelle de la philosophie et des enjeux des Logiciels Libres auprès du grand public et en particulier auprès de la jeunesse, des femmes et des médias africains.

Au Titre des Organisations Internationales et d'Institutions de coopération, recommandons :

12. l'élaboration d'un vaste programme de renforcement des capacités africaines dans le domaine des Logiciels Libres d'ici la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) prévue en 2005 a Tunis par la mise en place et l'expansion de centres de formation et de réseaux de développeurs.

13. L'adoption du niveau d'utilisation des Logiciels Libres comme indicateur de bonne gouvernance et de développement durable dans les politiques nationales de coopération en Afrique.

Addis - Abeba l'Atelier sur les Logiciels Libres

CODI III

Atelier Logiciels Libres organisé par la CEA et l' AIF
Centre de conférences des Nations Unies, Addis Abeba
10, 11 et 14 mai 2003-05-11

@

Liste des Membres de la Sous-commission Recommandations

Fatimata Seye Sylla , Présidente : fsylla@sentoo.sn
Ousmane Bamba, Rapporteur : ousmane_bamba@yahoo.fr
Abdoulaye Diakite: adiakite@sotelgui.net.gn
Zongo Silvain : zongos@zcp.bf
Palanga Eyoulelei T G : vpalanga@ub.tg
Charles Romain Mbenoun : charlestudd@yahoo.fr

Rapport de l'Atelier sur les logiciels libres

CODI III (10-11 Mai 2003)

La fracture numérique entre le monde développé et les pays en voie de développement s'élargit d'une manière alarmante dans des régions comme l'Afrique qui ne disposent pas des ressources matérielles et techniques nécessaires pour entrer dans l'ère de l'Information et de contribuer à l'essor de l'économie mondiale. Par conséquent, les logiciels libres ont pris de l'ampleur dans les milieux techniques mais aussi gouvernementaux, médiatiques et civils des sociétés africaines grâce à leur faible coût d'opération et surtout aux principes de liberté et de partage qu'ils engendrent. Aujourd'hui le logiciel libre représente une opportunité inégalée pour soutenir le développement durable en Afrique.

Conscients des enjeux liés à ce nouveau concept, la Communauté Economique pour l'Afrique (CEA), l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) ont décidé de stimuler le débat autour des logiciels libres. C'est pour cela que la CEA et l'AIF, dans une démarche conjointe, ont organisé en 2002 un premier atelier à Bamako sur le thème « Les logiciels libres : un enjeu stratégique pour l'Afrique ».

Le présent atelier se veut un espace commun pour discuter des méthodes à suivre par les Etats pour introduire les logiciels libres au sein des administrations publiques en s'appuyant sur les expériences existantes comme celles menées dans les pays comme le Brésil, la Chine, la France, l'Allemagne, la Corée, le Mexique, le Royaume Uni, les Etats Unis, la Tunisie etc. Les recommandations de cet atelier vont être rapportées au CODI III pour être adoptées par la conférence des ministres des finances et du développement économique qui aura lieu en juin 2003.

Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du département des services d'information pour le développement au sein de la CEA a prononcé un discours de bienvenue encourageant les efforts conjoints de la CEA et de l'AIF pour promouvoir les logiciels libres en Afrique. L'ambassadeur Makan Moussa Camara, représentant l'OIF, a passé en revue les fonctions de l'AIF et

a affirmé le soutien de cette agence aux participants de cet atelier pour promouvoir les logiciels libres en Afrique.

Un résumé des présentations des différents intervenants suit :

Les logiciels Libres quoi ? Pourquoi ? Comment? Par Pierre OUEDRAOGO

Dans sa présentation Mr Pierre Ouédraogo de l'INTIF a dans un premier temps montré que la question des logiciels libres est une question d'actualité à cause de la forte médiatisation, la pression de l'industrie de logiciels propriétaires, la fin de la neutralité des Etats et les résultats de la Conférence de Bamako 2002 ;

Il a par la suite en énonçant les caractéristiques des logiciels libres et des logiciels propriétaires, attirer l'attention sur les différences qui existent entre « Licences logiciels libres », « les Licences Codes Sources ouverts » et « les Gratuiciels ». Notamment, il a insisté sur le fait que certains logiciels à codes ouverts pourraient être des pièges car les termes de leurs licences pourraient autoriser qu'il redeviennent propriétaires.

En effet, sont considérés comme libres d'après l'Association Francophone des utilisateurs des Logiciels Libres(AFUL), les logiciels disponibles sous forme de code source, librement redistribuables et modifiables selon des termes proches des licences GPL, Berkeley ou artistique et plus généralement des recommandations du groupe opensource.org (www.opensource.org/docs/definition_plain.php), L'atelier des associations africaines sur les logiciels libres a adopté cette définition.

Au niveau des enjeux nous retenons :

- La possibilité de devenir producteur en peu de temps donc opportunité d'industrialisation pour les pays du Sud.
- La réduction des coûts d'où réduction de la fracture numérique
- La liberté d'accéder aux logiciels d'où la liberté d'accès au savoir et aussi une révolution de la façon de produire et de traiter la connaissance.

Les logiciels libres naissent généralement d'initiatives individuelles, ensuite ils se développent et vivent à travers des modèles collaboratifs, des modèles économiques ou des modèles mixtes associant les deux.

Enfin M. Pierre Ouédraogo conclut que les logiciels libres sont un outil au service de la bonne gouvernance.

Cadre juridique et outils de diffusions : par François Pelligrini

Un logiciel libre est un logiciel garantissant à l'utilisateur les droits d'utilisation illimitée, mais aussi de modification et de redistribution de ces modifications, à fin que l'ensemble de la communauté puisse s'en servir librement, mais surtout bénéficier du travail de tous.

Prenant conscience que les logiciels libres contribuaient à atteindre une autosuffisance informationnelle, des gouvernements ont pris des initiatives pour favoriser l'utilisation des logiciels libres dans leur pays (Tunisie, Pérou, Afrique du Sud, etc.).

Craignant de perdre leur monopole de fait sur l'industrie des logiciels, certaines grandes entreprises ont influé sur leurs gouvernements pour la promulgation de législations favorables à la préservation de ces monopoles et leur transformation en monopoles de droit.

Le DMCA (« Digital Millenium Copyright Act ») est une de ces dispositions légales en vigueur aux Etats-Unis et en cours d'adoption en Europe. Elle garantit aux diffuseurs le droit de mettre des verrous sur l'information, et oblige les utilisateurs à payer pour l'accès à l'information.

Le SSSCA (« Security Systems Standard and Certification Act ») est une autre loi en préparation aux Etats-Unis d'Amérique. Elle obligerait à ne produire que des matériels disposant de systèmes de contrôle de données certifiés par le gouvernement américain. Mais une entente entre le fabricant de processeurs Intel et l'éditeur de logiciels Microsoft va d'ores et déjà concrétiser ce projet de loi, avec le dispositif TCPA/Palladium.

La troisième législation consiste à autoriser le brevetage du logiciel. En effet, les brevets logiciels ne protègent pas les programmes (ce à quoi sert le copyright) mais permettent de monopoliser leurs concepts sous-jacents, comme les algorithmes, les formats de fichiers, les protocoles de communication. Ils font peser un lourd risque juridique sur les petites entreprises et les développeurs de logiciels (tant libres que propriétaires), et constituent une menace pour l'innovation technologique et le développement économique (<http://www.abul.org/brevets/conferences/conferences.php3>)

Il est important que les pays du Sud se concertent et agissent pour contrer ces mesures de protectionnisme des pays du Nord.

Site web en logiciel libre cas de SPIP par MM Sylvain Zongo / Haja Ramboassalama

SPIP (Système de publication pour Internet) est un logiciel libre conçu pour gérer un site Web dynamique de type magazine. Ce logiciel, lancé en juillet 2001, est actuellement à la version 1.5.2. Ce logiciel est basé sur le moteur d'interface PHP (<http://www.php.org>) et sur la base de données MySQL (<http://www.mysql.org>).

L'installation, la configuration et l'utilisation du logiciel ne nécessitent pas une connaissance technique particulière en informatique.

SPIP permet de séparer entièrement, et distribuer entre différentes personnes, trois types de tâches : la composition graphique, la contribution rédactionnelle via la proposition d'articles et de brèves, et la gestion éditoriale du site.

L'objet principal permettant de publier des informations sous SPIP est l'*article*. La rédaction des articles est très simple, elle se déroule via une interface graphique sur le Web.

SPIP permet aussi la gestion des brèves, des forums et des pétitions.

Enfin SPIP intègre un système très simplifié de statistiques, permettant d'évaluer la popularité des articles et des rubriques ainsi qu'un moteur de recherche basé sur un système d'indexation par mots. Le site du journal le

monde diplomatique » (<http://www.monde-diplomatique.fr>) est sous SPIP. La documentation du logiciel est disponible à l'adresse suivante : www.spip.org.

Etat et logiciels libres en Tunisie par Majed KHALFALLAH

L'intervention de Monsieur Majed KHALFALLAH, Secrétaire général de l'association tunisienne des logiciels libres), est un aperçu général sur l'expérience tunisienne dans la promotion des logiciels libres et les résultats obtenus grâce à l'implication des plus hautes sphères de l'Etat.

Le premier symposium sur les logiciels libres a passé en revue les premiers projets logiciels libres qui ont mené à la création en Tunisie de l'association ATULL dont le site web est à l'adresse web <http://www.atull.tn> et l'émergence de plusieurs entreprises locales spécialisées dans la prestation des services liées aux logiciels libres.

Il a expliqué comment l'Etat tunisien, après avoir pris connaissance des coûts des logiciels propriétaires, payables en devise et de la maîtrise de la technologie qu'apportent les logiciels libres, a recommandé de tenir compte de ce type de logiciel dans les projets informatiques.

Cette politique a donné naissance à plusieurs initiatives visant à former les cadres et les étudiants tunisiens opérants dans les logiciels libres.

Monsieur Majed KHALFALLAH a terminé en décrivant les efforts déployés par Tunisie Télécom pour le développement des logiciels internes basés sur les logiciels libres.

La sécurité des systèmes des réseaux par Cédric Blancher/ Sid'Ahmed Fadel

L'intervention portait sur les avantages de GNU/LINUX pour la réalisation d'un système d'information sécurisé. Il a présenté les avantages et les inconvénients d'une telle utilisation et a recommandé les principales actions pour sécuriser les services et les logiciels tournant sous GNU/LINUX.

Il a notamment traité le cas des pare-feux avec le logiciel libre Netfilter. Il en a présenté les caractéristiques, le fonctionnement et les atouts par rapport à d'autres outils similaires. Il a conclu que Netfilter constitue le meilleur choix dans la plupart des cas.

Logiciel OSIDAMS (opensource Internationally Developed Data Analysis and Management Software package par MAKANE Faye

Le logiciel IDAMS est développé et maintenu par plusieurs experts de différents pays d'où son nom « Internationally Developed Data Analysis and Management Software package » : IDAMS est un outil qui permet aux professionnels de faire des analyses ou de manipuler des données numériques et des statistiques.

Le manuel d'utilisation est disponible dans plusieurs langues à savoir anglais, français, espagnol, arabe et russe.

La version Windows est disponible uniquement en anglais et en français. Il permet non seulement la manipulation, le contrôle et la mise à jour des données mais dispose aussi d'interfaces Windows facilitant son exploitation. Il dispose également d'une gamme très variée de fonction et les manuels d'utilisation sont accessibles en ligne.

Il a ensuite lancé un appel à participation aux développeurs africains pour produire une version libre OSIDAMS (opensource IDAMS) sous GPL dans le but de permettre une meilleure maintenance, une pérennité et une bonne distribution.

Une réunion des développeurs de OSIDAMS est prévue en juillet en Afrique et il est prévu d'inviter à cette réunion un noyau d'africain engagé.

Logiciel de gestion pour un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) en Côte d'Ivoire par Didier KLA

La société Aviso de Côte d'Ivoire Télécom, fournisseur d'accès Internet, utilisait :

- le logiciel Extent RBS pour l'authentification et la facturation ;

- le logiciel PoweCustomer pour la gestion commerciale.

Le logiciel RBS est un produit commercialisé par une société israélienne Extent et le logiciel PoweCustomer a été développé pour Aviso par une société ivoirienne.

Suite à des dysfonctionnements fréquents de ces logiciels dus à un problème d'incompatibilité entre les deux systèmes, les ingénieurs d'Aviso, membre de l'association Association Ivoirienne des utilisateurs de Linux et des Logiciels Libres (AI3L) ont décidé de développer une application unique pour la gestion commerciale, la facturation et l'authentification des abonnés. L'architecture retenue pour cette application était une architecture modulaire et basée sur les logiciels libres.

Après une étude sur les différents outils et systèmes disponibles pour développer cette application, le choix s'est porté sur :

- IRadius en tant que serveur d'authentification
- MySQL en tant que système de gestion de base de données
- Linux en tant que système d'exploitation
- PHP et Perl en tant que langages de programmation.

Cette application fonctionne et est opérationnelle depuis quelques mois. Elle est très stable.

L'AI3L souhaite mettre ce logiciel à la disposition de la communauté internationale pour poursuivre son développement sous la licence GPL (GNU Public licence). A cet effet, un groupe de travail sera mis en place très prochainement.

Questions débattues :

- Quel rôle doit jouer l'état pour la promotion des logiciels libres au sein des administrations publiques et quelles sont les limites pour implémenter ces mesures?
- Quelle est la place de la société civile dans la vulgarisation et l'utilisation des logiciels libres et dans l'appui des Etats pour mener les bonnes actions dans ce domaine ?

- Comment les logiciels libres dont linux entre autres peuvent contribuer à la défense des libertés civiles et de la libre expression?
- Quelles mesures immédiates doivent être prises pour construire un réseau pan-africain d'entraide et d'échange des informations et des expériences liées aux logiciels libres ?
- L'importance des formations autour des logiciels libres pour aider à leur introduction en Afrique et l'émergence d'une industrie du logiciel.
- Comment sensibiliser les législateurs et les états africains aux risques des brevets logiciels et leur utilisation comme arme de domination stratégique par la maîtrise de la gestion de l'information ?

Ces questions ont abouti aux recommandations jointes en annexes de ce rapport.

A l'issue des deux jours de discussions de pré-conférence à CODI III, l'atelier des associations des utilisateurs des Logiciels Libres s'est penché sur les potentialités des Logiciels Libres pour améliorer l'administration publique en Afrique et la nécessité de renforcer les synergies en créant une association africaine des utilisateurs des logiciels libres.

Il résulte de cet atelier que les Logiciels Libres sont capables d'améliorer significativement l'exploitation de l'information tous azimuts pour la bonne gouvernance en Afrique et en particulier l'information publique par :

- L'accélération de la circulation de l'information publique.
- La baisse des coûts de projet, tout en garantissant tant les intérêts des fournisseurs que celui des clients, mais aussi du public, l'impact des TIC dépassant le cadre technologique.
- Le développement de l'industrie du logiciel en Afrique.
- La diminution de l'impact de la corruption, de la contrefaçon et du piratage qui a pour conséquence le respect des lois et des règles et l'émergence d'un état de droit pour tous, et le respect des valeurs de justice et d'équité.

Enfin, cela ne saurait se faire sans un modèle économique fort de l'industrie du logiciel libre, soutenu par des mesures fiscales incitatives et par des programmes de financement adéquats, mais aussi par le refus systématique par les gouvernements africains de législations génératrices de monopoles abusifs et économiquement injustifiés, nocives pour l'innovation, le développement et l'autosuffisance informationnelle, telles que les réglementations de type DMCA (« Digital Millenium Copyright Act ») et l'extension de la brevetabilité au logiciel et à l'immatériel.

Les Membres de la Sous-Commission Rapport Général

Jacqueline AHOANSOU
Cyriaque Didier KOUMA
Ibrahim AHMED
Hicham FELLALI
Gorfu ASSEFA

(BENIN)
(GABON)
(DJIBOUTI)
(MAROC)
(ETHIOPIE)

cyriaque@ag3l.ga
ibrahim@intnet.dj